

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-103 du 16 Avril 1976

portant nomination de directeurs généraux
et de directeurs dans les ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des ministères, notamment son article 15 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms suivent :

Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

- Directeur de l'Industrie : Camarade OLAYE BIAOU, Economiste,
- Directeur de l'Artisanat : Camarade AGBEHOUNKPAN Emile, Economiste,

Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures

- Directeur par intérim de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique : Camarade HOUSSOU Grégoire, Ingénieur Statisticien Economiste,

Ministère de l'Enseignement du Premier Degré

- Directeur de la Production Scolaire : Camarade HASSAN Jamihou, Inspecteur de l'Enseignement Primaire,
 - Directeur de la Santé Scolaire : Camarade RADJI Alimi, Docteur en Médecine ;
- .../...

Ministère des Enseignements Technique et Supérieur

- Directeur des Enseignements Généraux et du Second Degré, cumulativement avec ses fonctions actuelles : Camarade DAN Vincent, Recteur de l'Université Nationale du Bénin,
- Directeur de la Recherche Scientifique et Technique : Camarade ADJANOHOUN Edouard, Professeur d'Université,
- Directeur des Enseignements Techniques: Camarade ATTLOU Cyriaque, Professeur Certifié,
- Directeur de la Formation Professionnelle : Camarade AKPAKOUN Roger, Ingénieur des Télécommunications,
- Directeur de la Production Scolaire et Universitaire : Camarade PADOMOU Gabriel, Ingénieur des Services Agricoles,
- Directeur des Bourses et Secours Scolaires : Camarade ZINSOU Adolphe, Professeur de C.E.M.G.,
- Directeur de la Scolarité, des Examens et Concours : Camarade OLYMPIO Georges, Inspecteur de l'Enseignement Primaire,
- Directeur des Conseils et Commissions Nationaux du Second Degré : Camarade HOUNTONDI Paulin, Professeur d'Université ;

Ministère du Commerce et du Tourisme

- Directeur Général par intérim de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (S O N A P A L) : Camarade DJAUGA Mamadou, Professeur de C.E.M.G. ;

Ministère de la Fonction Publique et du Travail

- Directrice par intérim de l'Emploi : Camarade POGNON Lydie, Administrateur Civil,
- Directrice du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises : Camarade AKO Irène, Secrétaire de Direction ;

Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire
et des Sports

- Directeur de la Culture Populaire : Camarade AGUENOU Jérôme, Sociologue,
- Directeur de la Bibliothèque Nationale : Camarade AMOUSSOU Noël, Instituteur,
- Directeur des Archives Nationales : Camarade d'ALMEIDA Damien, précédemment en service aux Archives Nationales,
- Directeur des Activités de Jeunesse: Camarade DOMINGO Benjamin, Maître d'Education Physique et Sportive;

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Orientation Nationale

- Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O R T B) : Camarade BOCCO Norbert, Inspecteur des Postes et Télécommunications,
- Directeur de Publication du Journal EHUZU : Camarade ALLAGBADA ABIOLA Emmanuel Noël, Journaliste,
- Directeur des Affaires Intérieures : Camarade ADOGBO-MEDAGBE Désiré, Administrateur Civil.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 15 CS 6 SGG 4 SPD 2
CNR 4 Ministères intéressés 16 autres
ministères 7 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA 1
DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF-Solde
7 Trésor 4 DI 4 DP 2 Intéressés 23 Cab.
Mil.2 DAFA 15 Services intéressés 23
JORPB 1